

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 73 du 24 septembre 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

DÉCISION N° 2644/ARM/DCSCA/SDM/FIN

fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.

Du 21 septembre 2021

DÉCISION N° 2644/ARM/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.

Du 21 septembre 2021

NOR A R M E 2 1 0 2 2 5 6 S

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 2911/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 05 juillet 2018 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [410.2.9.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;
Vu le décret N° 2009-1178 du 05 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;
Vu le décret N° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires (JO n°303 du 31 décembre 2010, texte n° 5) ;
Vu l'arrêté du 28 février 2019 portant organisation du service du commissariat des armées (n.i. BO ; JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13) ;
Vu l'[instruction N° 11370/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 25 juillet 2019 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense](#) ;
Vu l'[instruction N° 596/ARM/DCSCA/SDDIE/BREG du 05 mars 2021 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.](#) ;
Vu la [décision N° 780/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 12 février 2014 portant création d'une trésorerie militaire désignée « ÉPERVIER 2 »](#) ;
Vu la [décision N° 2597/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 14 avril 2014 portant création d'une trésorerie militaire désignée « SAHEL 3 »](#) ;
Vu la [décision N° 9338/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 12 mars 2015 portant création d'une trésorerie militaire rattachée au centre interarmées d'administration des opérations](#) ;
Vu la décision du 20 juillet 2021 portant délégation de signature (direction centrale du service du commissariat des armées) (n.i. BO ; JO n° 168 du 22 juillet 2021, texte n° 5) ;
Vu la note n°1D21019037/ARM/SGA/DAF/RCG1 du 21 septembre 2021 relative à la création d'une trésorerie militaire en OPEX (n.i. BO).

Décide :

Art. 1er. La liste des trésoreries militaires en opération extérieure (OPEX) est fixée en annexe.

Art. 2. Sur l'avis conforme de la direction des affaires financières, la trésorerie militaire dénommée PMO1, rattachée au détachement mixte du commissariat (DMC) HYDRA et dont l'ordonnateur est le centre interarmées d'administration des opérations (CIAO), est créée.

Art. 3. La [décision n° 2911/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 05 juillet 2018](#) fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure est abrogée.

Art. 4. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,*

Éric BARTLETT.

ANNEXE

ANNEXE.

LISTE DES FORMATIONS EN OPÉRATION EXTÉRIEURE DOTÉES D'UNE TRÉSORERIE MILITAIRE.

FORMATION.	DÉNOMINATION DE LA TRÉSORERIE MILITAIRE.	ORDONNATEUR.	CLASSIFICATION.
DET AIR SAFAWI-H5.	CHAMMAL.	Centre interarmées d'administration des opérations (CIAO).	Complexe.
<i>TASK FORCE</i> SABRE.	SABRE.	CIAO.	Complexe.
Détachement mixte du commissariat (DMC) HYDRA.	PMO1.	CIAO.	Complexe.
Direction du commissariat en opération extérieure (DIRCOM) DAMAN.	DAMAN.	DIRCOM DAMAN.	Complexe.
DIRCOM BARKHANE.	ÉPERVIER.	DIRCOM BARKHANE.	Complexe.
DIRCOM BARKHANE.	ÉPERVIER 2.	DIRCOM BARKHANE.	Complexe.
DIRCOM BARKHANE.	SAHEL 3.	DIRCOM BARKHANE.	Complexe.